

BRUNET, Michel. *Québec, Canada anglais. Deux itinéraires, un affrontement*. Coll. « Constantes » vol. 12, Montréal, HMH, 1968, 309 p. Index. \$3.75.

Bruno Deshaies

Volume 22, Number 4, mars 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302834ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302834ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Deshaies, B. (1969). Review of [BRUNET, Michel. *Québec, Canada anglais. Deux itinéraires, un affrontement*. Coll. « Constantes » vol. 12, Montréal, HMH, 1968, 309 p. Index. \$3.75.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 22(4), 625–633.  
<https://doi.org/10.7202/302834ar>

## LIVRES ET REVUES

BRUNET, Michel. *Québec Canada anglais. Deux itinéraires, un affrontement.* Coll. "Constantes" vol. 12, Montréal, HMH, 1968, 309 p. Index. \$3.75.

*Etat du Québec*, patrie des Canadiens français, centre de la culture française en Amérique du Nord, lieu privilégié de la population canadienne-française, point d'appui ou foyer national des Canadiens français, "morceau détaché du peuple français", province canadienne qui n'est pas comme les autres, expression explosive pour tous ceux qui veulent faire du Québec un Etat fort, capable de prendre en mains ses destinées et d'assumer les responsabilités d'un Etat indépendant en dehors de la Confédération. *Etat du Québec*, expression à la mode, mots magiques popularisés par Jean Lesage qui expriment toute une réalité diffuse et grouillante, difficile à cerner, à définir. Dans cette perspective de l'histoire canadienne-française contemporaine, M. Brunet flaire "un nouvel homme canadien-français qui se découvre Québécois (132)" et qui de plus est "décidé à prendre possession du territoire qu'il habite" (129). Le problème est bien posé, mais les schèmes d'explication sont les mêmes qu'en 1954-1955 dans *Canadiens et Canadiens*. C'est ici qu'on peut voir le caractère traditionaliste de sa pensée dont il tente vainement de sortir pour satisfaire les idéologies indépendantistes actuelles. Peut-être que ceci explique le titre très à la mode de son nouveau recueil: *Québec Canada anglais*.

La pensée de Michel Brunet, qui se situe entre les deux idéologies nationalistes dont l'une est *centralisatrice* et l'autre *séparatiste*, se fonde sur la position traditionnelle de l'interprétation historique des Canadiens français, soit l'attitude des nationalistes *fédéralistes*. Ces derniers sont, d'après l'A., réalistes, les autres seraient des utopiques désespérés ou téméraires qui ne comprennent rien à la réalité canadienne (13-16). Dans ces deux groupes, il y a ceux qui demandent "aux Canadiens français du Québec de renoncer à l'autonomie provinciale et d'approuver le centralisme fédéral (41)" et ceux qui souhaitent la rupture du Canada ou la balkanisation de l'Etat fédéral canadien au profit d'un Etat québécois indépendant (cette

deuxième idéologie, l'A. ne l'attaque pas directement, il feint de l'ignorer, probablement parce qu'il n'a pas opté définitivement lui-même entre les deux voies de la libération partielle ou complète des Canadiens français, c'est-à-dire entre le fédéralisme intégral et l'indépendance nationale, cf. 171, 173, 175-176 et 229). Or, paradoxalement, tout en se faisant le défenseur de l'*Etat du Québec*, "porte-parole légitime de l'ensemble des citoyens québécois et agent du bien commun" (90),<sup>1</sup> l'A. perpétue — ce que le pr Maurice Séguin appelle — "l'imposture de la tradition LaFontaine-Etienne Parent, ce bon vieux mythe d'une égalité possible entre les deux nationalités ou mieux de la possibilité pour les Canadiens français d'être maîtres dans un Québec qui demeurerait à l'intérieur de la Confédération".<sup>2</sup> "C'est la thèse des autonomistes, précise-t-il, qui croient pouvoir se contenter d'une fraction d'indépendance."<sup>3</sup> Défendre une formule fédéraliste de quelque nature que ce soit pour le Canada, c'est au départ, s'aliéner à la fois les centralistes *Canadiens* et *Canadiens* (bien que beaucoup moins nombreux) et les indépendantistes (souverainistes ou séparatistes) franco-québécois et se placer dans une position fort inconfortable, voire même tragique. Voilà le drame de la pensée historique de M. Brunet. Incompris des premiers, il risque d'être renié par les seconds.

Envers les uns, il emploie presque le langage des séparatistes et à l'égard des autres celui des fédéralistes optimistes, seulement il se trompe d'auditoire. Au Canada anglais, il déclare :

Pour la plupart des Canadiens français du Québec contemporain, la Confédération est beaucoup plus un souvenir historique qu'un programme d'action. Le nouvel équilibre des forces qui existe à l'intérieur du Québec et au sein de l'union canadienne a convaincu les nouvelles générations du Canada français que leur avenir est québécois... Il est permis de conclure que les Canadiens français du Québec, à la veille du centième anniversaire de la Confédération, ont décidé de devenir "maîtres" du territoire qu'ils habitent depuis trois siècles et demi afin d'obtenir "l'égalité" dans un Etat confédéral ou de réaliser "leur indépendance nationale". Rares les

<sup>1</sup> Voir les pages suivantes : 120-121, 129, 155-157, 229, 250-251, 272-273 et 285.

<sup>2</sup> *L'idée d'indépendance au Québec: genèse et historique* (Trois-Rivières, Ed. du Boréal Express, 1968), 65.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 9.

Canadiens français que ce programme ne fascine pas. Est-il réaliste? Ce n'est pas la tâche de l'historien de répondre à cette question (175-176).

Aux Canadiens français, il écrit dans *La Presse*, le 5 août 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération, le passage suivant :

Il y a cent ans, les Canadiens français du Québec obtenaient, sur le territoire où ils constituaient la majorité de la population, un gouvernement dont la plupart des membres, pour la première fois depuis la Conquête, seraient leurs propres représentants. N'est-ce pas une étape essentielle dans l'évolution historique d'un groupe culturel distinct? Celle qui est à l'origine de toutes les autres. Le modeste gouvernement provincial de 1867 a donné naissance à l'Etat contemporain du Québec. Les principaux dirigeants actuels de la collectivité sont unanimes pour reconnaître que c'est sur cet Etat que repose l'avenir des Franco-Québécois et du Canada lui-même.

Ayant les moyens de détruire ou du moins d'affaiblir considérablement le Canada, les Québécois ont également la possibilité, en collaborant avec le Canada anglais lui-même inquiet de son avenir, de préparer une nouvelle union canadienne qui ne sera plus l'alliance du pot de terre et du pot de fer, du cavalier et de sa monture (229).

Tournés dos à dos, ces deux passages révèlent l'incertitude de la pensée de M. Brunet. Dans le premier texte, il se demande si les programmes d'égalité ou d'indépendance nationales sont réalistes; dans l'autre, il croit possible — mais à certaines conditions — la collaboration entre Franco-Québécois et Canadiens anglais (159, 263 et 285-286). Il ne répond pas à la première hypothèse, mais il croit réalisable la seconde, c'est-à-dire l'union canadienne. A ce sujet, il écrit dans le mémoire de la S.S.J.B. de Montréal de 1964 que "les transformations économiques et sociales qui se sont produites durant les vingt dernières années ont posé aux dirigeants du Canada de nouveaux défis. Pour y répondre, ils sont à la recherche de nouveaux postulats et de nouvelles solutions. Les Canadiens français du Québec, comme partenaires de l'union canadienne et comme *pouvoir fédéré* dont les relations avec le *fédérateur* ou *pouvoir fédérant* se sont considérablement modifiées depuis quelques années, ont la

responsabilité de participer à cette recherche" (263). Si "un nouveau Québec exige un nouveau Canada" (159), comme l'affirme l'A., la chose la plus simple à accomplir serait de changer la constitution "en partant de nouvelles prémisses et en s'appuyant sur de nouvelles bases" (286).

Changer la constitution ne veut pas dire détruire les institutions fédératives. Plutôt, il s'agit de trouver une formule démocratique qui assurerait la stabilité politique de l'Etat fédéral. Ce thème, qui revient continuellement dans les livres de l'A., n'apparaît pas aussi nettement cette fois. C'est pourquoi il est regrettable qu'il n'ait pas daigné reproduire son article traitant de "La science politique au service de l'union canadienne"<sup>4</sup> dans ce troisième recueil. Le lecteur aurait pu lire entre autres ce qui suit: "Le Canada est un Etat fédéral. Il ne peut être un pays unitaire... Les institutions fédératives servent directement l'union canadienne."<sup>5</sup> Et un peu plus loin ceci: "Est-il nécessaire d'insister plus longuement pour démontrer que des institutions provinciales vigoureuses et autonomes sont absolument nécessaires à la stabilité politique du pays."<sup>6</sup> Ces propos arrivaient à point au moment des assauts du gouvernement central contre les provinces, mais aujourd'hui les attaques contre les centralisateurs sont comme des coups d'épée dans l'eau. Il est préférable maintenant de se tourner vers les problèmes particuliers du Québec puisque l'attention des nouvelles générations de Canadiens français est retenue "exclusivement" par l'avenir de la nation canadienne-française québécoise (157). C'est ce que l'A. va faire.

Il reconnaît d'abord que les Canadiens français ont été privés de leur droit à l'autodétermination, mais que, cependant, le régime fédéral a "amélioré grandement leur sort collectif" (120). Profitant des cadres provinciaux que la constitution de 1867 leur a légués, les Franco-Québécois se sont initiés lentement au *self-government*. Pouvait-il en être autrement ?

En dotant les provinces de parlements — même s'ils étaient, dans leur conception, des parlements en miniature — ils [les Pères de la Confédération] avaient jeté la semence d'une évolution politique qui a transformé la constitution canadienne et lui a donné un caractère fédéral en plaçant les législatures

<sup>4</sup> *L'Action Nationale*, 44 (déc. 1954), 4:272-292.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 281.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 286.

et les gouvernements provinciaux sur un pied d'égalité avec Ottawa comme mandataires des électeurs dans un régime représentatif et parlementaire (251).

Il était par conséquent inévitable qu'un jour les Canadiens français se rendent compte qu'ils devaient nationaliser l'Etat québécois (155-156) et le mettre au service de toute la collectivité francophone du Québec. "Cette rencontre d'un groupe culturel et d'un pouvoir politique mis à son service démontre et perpétue l'existence d'une nation (157)." De plus en plus, le peuple canadien-français attend davantage de ses dirigeants politiques provinciaux. D'ailleurs ne les a-t-il pas élus lui-même? Et les nouvelles générations du Canada français apprennent de jour en jour qu'être bien gouverné par d'autres ne remplace jamais le gouvernement que l'on se donne soi-même (120-121). D'où, par conséquent, les nombreuses critiques et récriminations à l'endroit des lois fondamentales de 1867. Si l'ordre établi il y a un siècle n'est plus viable, il faut le changer sans faute. Ces transformations ne peuvent ni se faire à la légère ni se réaliser sans tenir compte de la dimension historique (16-17).

Le slogan "La Confédération, cent ans d'injustice" n'est pas pleinement justifié. Selon l'A., l'A.A.N.B. de 1867 constitue une "étape positive et importante" dans l'histoire des Canadiens français (229). 1967 marqua le centenaire d'une constitution, mais aussi le centenaire de l'Etat du Québec et le centenaire d'une évolution historique qui a mûri politiquement les francophones du Québec (230). Durant ce temps, ils ont appris à se gouverner eux-mêmes. "L'expérience commencée il y a trois générations a déjà donné quelques bons résultats même s'ils demeurent encore très modestes (120)." Dans l'avenir les Canadiens français devront se servir de leur majorité dans la province de Québec de façon à élargir les possibilités de leur action collective. Ils y parviendront en exigeant l'extension des pouvoirs de l'Etat du Québec. Engagés dans cette marche, affirme Raymond Aron, "les hommes qui prétendent à représenter une communauté politique, c'est-à-dire un groupement humain, conscient de son originalité et résolu à obtenir des autres la reconnaissance de son identité, auront normalement et logiquement tendance à réclamer l'égalité des droits, c'est-à-dire le même droit que les autres Etats à régler "souverainement" les affaires dites intérieures." <sup>7</sup>

Parmi les problèmes urgents de la société québécoise actuelle, il y a celui de l'immigration. Le gouvernement provincial doit y

---

<sup>7</sup> *Paix et guerre entre les nations* (Paris, Calmann-Lévy, 1962), 728.

faire face dans le plus bref délai: c'est d'intérêt national. Le mythe de la reconquête démographique, de la "revanche des berceaux" ou autrement a été démystifié en 1941 (128-129, 170-171, 216-217, 227); les événements qui ont suivi démontrèrent que ce mouvement était irréversible. Le gouvernement central avait veillé au choix des nouveaux venus et le Canada anglais avait accueilli et encadré par ses institutions politique, économique et scolaire les immigrants. Ce vaste programme commença vers 1896 pour se maintenir sans interruption jusqu'à une date assez récente (215-218).<sup>8</sup> Devant ce fait accompli, les Franco-Québécois sont inquiets. Ils le sont pour l'ensemble du Canada et surtout à l'égard du Québec si bien que "la collectivité canadienne-française se demande de plus en plus à quelles conditions elle le demeurera" (219). Aux francophones des autres provinces, l'A. recommande de se "préparer à s'intégrer aux échelons supérieurs de la collectivité majoritaire" (218). Dans ce cas, les individus valent plus qu'une survivance culturelle anémique. Dans celui du Québec, il affirme que "la survivance des Canadiens français comme collectivité distincte au Québec est un fait accompli" (228). Cette affirmation que l'on retrouve dans l'article de *La Presse* du 5 août 1967 est beaucoup plus encourageante que la vision de la réalité démographique canadienne-française qu'il a présentée au deuxième congrès national sur les Slaves (Ottawa, le 10 août 1967) concernant "L'immigration et le peuplement du Canada". Il constate que la proportion des Canadiens français dans l'ensemble du Canada pourrait se situer autour de 18% d'ici une génération et que dans la province de Québec la collectivité francophone "s'inquiète de constater qu'un phénomène identique la menace sur le territoire même avec lequel trois cent soixante ans d'histoire l'identifient" (219). Pourquoi l'A. cherche-t-il à consoler ses compatriotes et à troubler la bonne conscience des anglophones du pays? Il reconnaît que depuis la Conquête les Canadiens français ont été engagés dans un processus d'assimilation plus ou moins accéléré, compte tenu des régions du pays, mais que depuis 1940, l'expansion de la langue française et du bilinguisme tant dans la province de Québec qu'au Canada se manifeste lentement (202). Les Etats provincial et fédéral ont préparé par leur législation cette évolution (202-204). Si bien qu'il semble qu'en 1960 les Canadiens français sont moins assimilés que ceux de 1860 (228) et que la population francophone du Québec ne s'assimilera jamais (284).

<sup>8</sup> C'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de M. Jean Marchand. Voir le livre blanc: *La politique d'immigration du Canada* (Ottawa, Imprimeur de la Reine, octobre 1966).

Cette longue résistance à l'élément canadien-anglais a contribué à fabriquer un type d'homme canadien-français qui au cours du compagnonnage avec l'Anglais est devenu ce Québécois de 1969. Qui est-il? L'analyse que l'A. en fait dans sa conférence sur "L'homme canadien-français contemporain" (123-132) et les divers passages que l'on retrace dans les autres textes de l'ouvrage ne remplacent pas l'étude de Gérard Bergeron. Il est préférable de se référer à ce dernier.<sup>9</sup> Toutefois, notons l'idée suivante que l'on trouve chez M. Brunet. "L'homme nouveau canadien-français est engagé dans un processus révolutionnaire puisqu'il a acquis une nouvelle conception de lui-même et de la vie et veut transformer son milieu (131; 16)." Et dans une page dont le souffle littéraire est celui de Michelet, l'A. nous indique la classe sociale à laquelle appartient ce nouvel homme. Bref, il vient de toutes les couches de la société québécoise (130-131). Le fait le plus révélateur de la "révolution tranquille", c'est que l'*homo quebecensis* a pris conscience de son identité culturelle et de son appartenance à une nation. Le développement de cette évolution psychologique, sociale, idéologique, économique et politique s'est fait lentement au cours de son histoire. L'A. en retrace brièvement l'historique (142-159, 264-279) dans un topo qui lui est archi-familier depuis sa fameuse conférence "*Canadiens et Canadiens*" de 1953.<sup>10</sup>

Si nous passons du domaine de l'histoire à celui de la théorie, c'est-à-dire des concepts utilisés par l'historien pour faire son histoire, il faut dire que l'A. n'a pas été très prolifique à ce sujet jusqu'à ce jour. On découvre à peine cinq pages où les notions de collectivité, de pouvoir politique, d'assimilation sociale et d'acculturation, de groupes culturels distincts, de minorités nationales, de nation, d'Etat, de souveraineté et de fédération sont définies et sommairement expliquées (137-142). C'est beaucoup trop court. A lui seul, le problème des rapports entre la ou les nation(s) et l'Etat dans un régime de fédération pourrait faire l'objet d'une étude très considérable. A défaut de nous référer facilement aux "normes" du pr Maurice Séguin, puisqu'elles n'ont pas encore été publiées, nous pourrions renvoyer le lecteur à Raymond Aron dans son beau livre *Paix et guerre entre les nations*, et en particulier aux chapitres II, X, XIII, XXIII et XXIV. Les niveaux de conceptualisation des problèmes historiques tels que proposés par ce grand sociologue français

<sup>9</sup> *Le Canada français après deux siècles de patience* (Paris, Ed. du Seuil, 1967).

<sup>10</sup> *Canadiens et Canadiens* (Montréal, Fides, 1955), 17-32.



pourraient, *mutatis mutandis*, servir effectivement à l'étude du problème national canadien. N'est-ce pas celui que M. Brunet privilégie le plus ? Souhaitons qu'un jour il cesse de donner des coups de boutoir à gauche et à droite et qu'il décide de préciser plus à fond sa pensée au sujet du fédéralisme et de ses multiples implications sur le sort des nations fédérées. Pour être juste, il faudrait dire que la quatrième partie du livre traite de ce problème, mais fort inégalement (233-237). Son analyse de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est relativement bonne, bien qu'on ne trouve rien de neuf (238-248).

Parmi les apriorismes de l'historien, on pourrait citer ces deux textes que les étudiants de l'Université de Montréal connaissent très bien par cœur :

En histoire, il n'y a qu'une seule chose d'éternelle : c'est le changement (152).

En histoire, c'est d'abord le nombre qui compte : premièrement, le nombre, deuxièmement, le nombre et troisièmement, encore le nombre. Ensuite, il est possible d'aborder d'autres questions (211).

Dans la première assertion, l'A. oublie ou feint d'ignorer la durée, c'est-à-dire la continuité historique ; dans l'autre affirmation, il sous-estime le moment et le contexte historiques. De telles boutades sont paradoxales ; elles nous permettent cependant de mieux saisir l'homme.

Il reste des articles que nous n'avons pas mentionnés dans ce compte rendu et qui pourraient être lus avec profit. Dans l'ordre du volume, on pourrait indiquer son témoignage au chanoine Lionel Groulx, son étude de notre système d'enseignement, son analyse de la démocratie chez les Canadiens français et, finalement, son travail intéressant à propos des servitudes et des défis du bilinguisme. Mentionnons en passant que l'index est bien fait et utile, mais que pour les mots "indépendance" et "séparatisme" le lecteur est carrément frustré de références. Est-ce à dire que l'A. en avait trop à dire ou pas assez ?

Citoyen du Canada et aussi du Québec, peu de personnes peuvent se targuer de l'être plus que le pr Michel Brunet. Préoccupé par les problèmes de l'union canadienne et du fait canadien-français dans toute l'histoire du Canada ainsi que de la situation du Québec au sein de la Confédération, il exprime avec vigueur, force et ténacité les idées qu'il soutenait en 1955 dans son premier recueil.

Espérons que dans un avenir prochain, il nous livrera son étude de la première génération de Canadiens après la Conquête dont nous avons pu lire quelques bribes dans la brochure de la Société historique du Canada : *Les Canadiens et les débuts de la domination britannique* (1962). Nous attendons cette œuvre avec impatience . . .

*Ecole normale Jacques-Cartier*  
*Montréal*

BRUNO DESHAIES